



Scott, le 16 mars 2023

Monsieur Camil Turmel
Maire de la Municipalité de Lac-Etchemin
Préfet de la MRC de Etchemins
MRC des Etchemins
222, 2^e Avenue
Lac-Etchemin (Québec) G0R 1S0

Objet : Demande de délégué.e au conseil d'administration du COBARIC

Monsieur le Préfet,

Maires de la MRC des Etchemins,

Le Comité de bassin de la rivière Chaudière (COBARIC) est un des quarante organismes de bassins versants mis sur pied par le gouvernement du Québec pour voir à la gestion intégrée des ressources en eau (GIRE) de leur territoire respectif. Il est en action depuis plus de 25 ans sur le grand bassin versant de la rivière Chaudière. Son conseil d'administration est composé de représentants locaux de différents secteurs d'activités, dont des élus municipaux, lesquels sont délégués par leur MRC respective.

Madame Lucie Gagnon, mairesse de Saint-Louis-de-Gonzague, siégeait à ce poste. Malheureusement, Mme Gagnon nous a informé à l'été 2022 qu'elle ne pourrait plus y siéger et qu'elle demanderait à un autre élu de prendre sa place sur notre comité. N'ayant de nouvelles depuis, notre directrice générale a fait un suivi avec la directrice de la MRC des Etchemins, madame Judith Leblond, le 1^{er} février dernier. Celle-ci nous a informé que, malheureusement, Mme Gagnon ne serait pas remplacée. La réponse fournie a été présentée à la dernière rencontre de notre conseil d'administration le 16 février 2023.

Bien qu'ils comprennent la problématique présentée par Mme Leblond eu égard au remplacement de Mme Gagnon, les membres du conseil d'administration se sont dits déçus de la réponse reçue et ont demandé à ce que le COBARIC réitère sa demande auprès des élus de la MRC des Etchemins en expliquant les raisons soutenant cette nouvelle demande.

En effet, l'année 2023 est plus qu'importante pour le COBARIC puisque, à la demande du ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs, nous devons produire notre prochain Plan directeur de l'eau (PDE) 2024-2034. Ce plan de gestion intégrée des ressources en eau, lequel orientera nos actions pour les 10 prochaines années, doit être construit avec l'ensemble des acteurs de l'eau



du bassin versant de la rivière Chaudière, ce dernier couvrant 42 % de la MRC des Etchemins. Il nous apparaît donc impensable de réaliser cet exercice sans la présence d'un délégué. Mentionnons à cet effet que le Ministère est très soucieux du fait que cet exercice ne doit pas être réalisé en vase clos afin de permettre d'y inclure les réalités locales en matière de gestion de l'eau. Il va sans dire que la participation des élus à une telle démarche est essentielle sur ce point, particulièrement en raison de leur connaissance approfondie des problématiques du territoire et des attentes de leurs concitoyens.

Il m'apparaît particulièrement important de souligner ici l'appui sans équivoque des délégués des autres MRC sur ce point.

Voici les problématiques prioritaires qui ont été retenues lors de nos sessions de travail et sur lesquelles porteront nos travaux pour la réalisation de notre prochain PDE :

- ▶ Inondation des zones avec enjeux et débits de pointe associés
- ▶ Contamination des eaux de surface par les pesticides
- ▶ Introduction et propagation d'espèces exotiques envahissantes
- ▶ Dégradation hydromorphologique des cours d'eau
- ▶ Perte ou dégradation des milieux humides, hydriques et riverains

Vous trouverez également ci-dessous la liste des municipalités de la MRC des Etchemins qui sont présentes dans le bassin versant de la rivière Chaudière avec leur pourcentage respectif de représentation.

| | | | |
|-------------------------|-------|----------------------------------------------------------------------------------------|------|
| Saint-Prosper | 100 % | Sainte-Rose-de Watford | 73 % |
| Saint-Benjamin | 100 % | Lac-Etchemin | 28 % |
| Saint-Zacharie | 81 % | Sainte-Justine | 27 % |
| Saint-Louis-de-Gonzague | 77 % | Saint-Cyprien | 19 % |
| Sainte-Aurélie | 73 % | Saint-Camille-de-Lellis Saint-Luc-de-Bellechasse Saint-Magloire Sainte-Sabine | 0 % |

Enfin, mentionnons que nos rencontres ont lieu quatre fois par année en plus d'une assemblée générale annuelle. Elles se tiennent en général à Sainte-Marie, les jeudis de 19 h à 21 h. Les participants peuvent y assister en présentiel ou par



visioconférence, ce qui permet de faciliter la participation pour les personnes qui ont une longue route à faire. Un calendrier annuel des rencontres est approuvé par le conseil d'administration en avril de chaque année.

En terminant, j'espère que les informations contenues dans cette lettre vous convaincront, ainsi que les autres élus de la MRC des Etchemins, de la nécessité de déléguer une personne en remplacement de Mme Gagnon.

Je vous remercie de l'attention que vous porterez à cette demande et vous prie d'agréer, M. le Préfet, mes plus sincères salutations.

Luc Proulx, président par intérim
Comité de bassin de la rivière Chaudière

Copie conforme : M. Daniel Samson, 2^e vice-président du COBARIC
M. Olivier Dumais, secrétaire-trésorier du COBARIC
Mme Jenny Lehoux, administratrice du COBARIC
Mme Judith Leblond, directrice générale de la MRC des Etchemins